AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1289
FR0004110310-FS0402

17 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 avril 2020, la société anonyme de droit de luxembourgeois Loys Investment (1c, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2020, le seuil de 5% du capital de la société ESI GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 271 079 actions ESI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,50% du capital et 3,28% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ESI GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 019 592 actions représentant 8 273 979 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.